

Déclaration préalable du SNES-FSU
CAPA de promotion d'échelon des certifiés
4 avril 2018

Cette CAPA va examiner l'avancement d'échelon de 4381 certifiés de l'académie. La nouvelle carrière et les nouvelles grilles indiciaires, malgré les insuffisances notables qui entachent ce projet, devaient constituer **une première revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels**. C'est une première étape vers notre revendication d'une revalorisation plus générale, avec pour objectif de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré. L'avancement automatique pour la plupart des échelons constitue une avancée significative pour nos collègues qui pourront anticiper la progression de leur salaire et ne plus être soumis aux aléas des inspections.

Toutefois, nous déplorons que les nouvelles modalités prévoient encore pour deux échelons un avancement accéléré. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide.

Il reste encore bien des revendications à faire aboutir : plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, réduction de la durée des premiers échelons afin de rendre nos métiers plus attractifs, passage automatique à la hors-classe en fin de classe normale, accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre... Le SNES-FSU fixe comme objectif une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade : comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.

Le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé. Les comparaisons internationales sont défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeurs du second degré est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE.

Ces constats résultent d'une politique salariale calamiteuse : de 2000 à 2015, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice aggravée par le gel de la valeur du point depuis juillet 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension ont conduit à une perte en euros constants équivalant à deux mois de salaire par an. L'action syndicale a permis une augmentation de la valeur du point d'indice en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017) sous le précédent gouvernement mais nous restons loin du compte d'autant plus que les décisions du nouveau gouvernement de rétablir la journée de carence, de geler à nouveau le point d'indice et de reporter d'un an l'application des mesures issues du dossier PPCR sont une véritable provocation et un mépris souverain des fonctionnaires qui n'ont aucune perspective d'augmentation de leur pouvoir d'achat. A l'heure où les ravages de la

crise de recrutement apparaissent quotidiennement dans la vie des établissements et des collègues, les syndicats de la FSU, conscients du danger de certaines réformes, de l'absence de politique ambitieuse en matière éducative et de l'austérité prévue pour les fonctionnaires, ont, dès décembre, impulsé un plan d'action qui, après la journée de grève et de manifestation du 22 mars se poursuivra par un printemps des luttes initié par le SNES-FSU, dans la Fonction Publique, comme dans l'Éducation. Le SNES-FSU soutient les mobilisations en cours des cheminots et rappelle que le statut des cheminots, comme celui des fonctionnaires, permet l'égalité de traitement et d'accès au service public par tous les citoyens.

S'agissant du tableau d'avancement qui est soumis à cette CAPA, nous nous félicitons que l'administration ait pris conscience **des disparités** que nous dénonçons régulièrement depuis plusieurs années et qui réapparaissent avec **l'abandon, sans concertation, du dispositif mis en place pour pallier le manque d'harmonisation des notations entre discipline.**

Pour l'an prochain, nous serons particulièrement vigilants à ce que les classements issus des RV de carrière ne reproduisent pas ces inégalités.

Nous condamnons à nouveau la décision de ne pas prendre en compte **tous les mois d'ASA auxquels les collègues ont droit** et de limiter la promotion à la date du 1^{er} septembre 2017 sans antériorité possible : il est inacceptable que l'État fasse de misérables économies au détriment de personnels exerçant dans des conditions difficiles reconnues, en principe, par cet avantage spécifique. **Nous demandons à ce que nous soit transmis à l'issue de cette CAPA un fichier récapitulatif de l'intégralité des reliquats d'ASA.**

Nous souhaiterions obtenir des précisions sur **la mise en paiement des frais de déplacement des TZR** ; en effet, nous avons été alertés par de nombreux collègues qui nous ont indiqué n'avoir pas encore perçu ce qui leur est dû faute de validation de leur dossier par la DPE. Nous aimerons donc connaître le protocole mis en place et insistons pour que les délais de mise en paiement soient raccourcis afin de ne pas pénaliser les intéressés qui se trouvent souvent dans des conditions financières délicates.

Nous rappelons notre demande, comme pour toutes les opérations de bénéficiaire de fichiers informatiques complets (entre autre avec civilité et RNE) couvrant l'intégralité des opérations (en ce qui concerne l'avancement d'échelon : la classe normale et la hors-classe, même s'il s'agit d'un avancement automatique).

Enfin, nous tenons, à nouveau, à remercier la cellule des actes collectifs pour les documents mis à notre disposition et sa disponibilité.